



Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

rue Pierre Ramond - CS 60013 - 33166 Saint-Médard-en-Jalles - Téléphone 05 56 70 66 33

24 rue Carton 33000 Bordeaux

<http://www.sud-ouest.cerema.fr/>

Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

A l'attention de M.S.Lemesle

DLB- ERE

Affaire suivie par :

Didier Felts / Catherine Léonard  
05 56 70 63 96  
didier.felts@cerema.fr

EPTB Charente  
5 rue Chante-Caille,  
ZI des Charriers,  
17100 Saintes

Bordeaux, le 23 août 2017

Objet : CR COPIL N°1 – SLGRI TRI Littoral Charentais du 06 juillet 2017

PJ :

### Participants :

- **EPTB Charente** : Celia LEVINET / directrice ; Stéphane LEMESLE / Chargé mission PAPI ; Théo LE GULLOU chargé de mission
- **SMIDDEST** (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) : Loic GIRARD ; membre du comité syndical, représentant du Conseil Départemental de la Charente-Maritime ; Réjane GEORGEAULT, chef de projet prévention des risques inondation
- **SMASS** (Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre) : Mathieu GENTIL, chargé de mission PAPI ; Jean-Philippe DAVID, chargé de mission SAGE
- **SILYCAF** (Syndicat du Littoral Yves-Châtelain-Aix-Fouras) : Eve AGEORGES,
- Commune de **Tonnay-Charente** : Jacques WALRAEVE, Corine AUGE, conseillers municipaux
- Commune de **Breuil-Magné** : Jean-Marie PINCÉ, conseiller municipal
- Ville de **Rochefort** : Guillaume MIGHAUD

- Commune de **Port-des-Barques** : Patrick LUCAS, Maire-adjoint
- Commune de **Saint-Nazaire-sur-Charente** : Pierre CHANTREAU, Maire-adjoint
- Commune de **Beaugeay** : Pierre CHOLLEY, Maire
- Commune de **La Tremblade** : François PATSOURIS, Maire-adjoint
- Commune de **Echillais** : Michel GAILLOT, Maire
- Ville de **Royan** : Julien DURESSAY, conseiller municipal ; Damien NOUGUÈS, Service « Environnement »
- **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)** : Clémentine GUILLAUD, responsable du service « Environnement, Énergie et Gestion intégrée des zones côtières »
- **Communauté de communes de l'Île d'Oléron** : Loic CHARLES, Responsable du Pôle Technique ; Yoann CHAUSSEE (chargé de mission PAPI)
- **Conseil Départemental de Charente-Maritime** : Sébastien PUEYO, Mission « Mer » ; Claire ESTIENNE, Service « Protection du Littoral »
- **Nature Environnement 17** : Monique HYVERNAUD
- **UNIMA** (Union des Marais de la Charente-Maritime) : Bernard MEDVED, responsable du bureau d'études
- **ONF** : Valentin MÉTÉREAU, Pôle Littoral
- **Agence Française pour la Biodiversité (AFB)** : Cyril DENISE
- **DDTM 17** : Jean-Manuel NIETO, Responsable du service « Urbanisme, Aménagement, Risques et Développement Durable » ; Jean-Michel FAURE, unité « prévention des risques »
- **Cerema Sud-Ouest** : Didier FELTS, groupe « Eau, Risques, Environnement » ; Muriel SAULAIS, unité « Eau et Assainissement » ; Catherine LEONARD, groupe « Territoires, Prospective, Évaluation »
- Régis SEUWIN responsable urbanisme Ville de Rochefort

## **Excusés**

- M. le Président de l'EPTB Charente
  - M. le président du SMASS et maire de Saujon
  - M. le Secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime
  - M. le Président de la CDC Marennes
  - M. le Président de la CARO
  - M. le Président de la CDC Oléron
  - M. le Maire de l'Ile d'Aix
  - M. le Maire de Yves
  - M. le Maire de Soubise
  - M. le Maire de Saint-Palais-sur-Mer
  - M. le Président de la CLE du SAGE Charente
  - M. Le Directeur du Conservatoire du Littoral
  - M. le Président de la Fédération de Pêche de Charente-Maritime
- 
- **Introduction**

Jean-Manuel NIETO (DDTM 17) introduit la séance en rappelant le soutien apporté par l'État à cette démarche qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la directive inondation. Il remercie les trois établissements publics de bassins, l'EPTB Charente, le SMASS et le SMIDDEST, qui portent conjointement l'élaboration de la SLGRI sur le secteur littoral charentais-maritime, ce qui correspond aux attentes de l'État.

Le représentant du SMASS (Jean-Philippe DAVID) souligne que la SLGRI devra permettre de mettre de la cohérence entre les différents Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

La Directrice de l'EPTB Charente rappelle que la SLGRI s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation à l'échelle du TRI (Territoire à Risque Important d'inondation). Cette démarche vient compléter les PAPI en cours et assurer le lien entre les différents PAPI au regard du document cadre que constitue le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) Adour-Garonne. Le Cerema Sud-Ouest est mandaté pour accompagner cette SLGRI. La présentation de ce jour vise à proposer une première restitution de la phase de diagnostic, étape préalable à la définition des orientations stratégiques qui vont composer la SLGRI. Par ailleurs, seront présentés la méthodologie et les principes d'animation des ateliers (phase 2 de la démarche) qui permettront avec les acteurs « parties prenantes » de faire émerger cette stratégie. Le calendrier de cette démarche est contraint dans la

mesure où l'arrêté préfectoral validant la SLGRI doit être pris d'ici fin 2017, ce qui suppose une validation par le comité de pilotage de la démarche courant octobre 2017.

- **Présentation du diagnostic et de la méthodologie proposée pour les ateliers de concertation (cf. diaporama)**

Le Cerema Sud-Ouest (Didier FELTS) présente les différents volets du diagnostic en rappelant que celui-ci a été conduit sur les 6 bassins de risques suivants :

- Bassin de risque Baie d'Yves
- Bassin de risque Estuaire Charente
- Bassin de Risque Marais de Brouage
- Bassin de Risque Île d'Oléron
- Bassin de Risque Estuaire Seudre
- Bassin de Risque Estuaire Gironde

mais que les ateliers se dérouleront sur 4 secteurs :

- Secteur 1 : Baie d'Yves, Estuaire Charente, Marais de Brouage
- Secteur 2 : Île d'Oleron
- Secteur 3 : Estuaire Seudre
- Secteur 4 : Estuaire Gironde

***Pour mémoire, le nord du territoire (Yves, Chatelaillon) sera sans doute rattaché à terme à la SLGRI de la Rochelle.***

Sur le volet « connaissance de l'aléa » (diapositives 3 à 14) :

- L'aléa a été construit à partir de Xynthia, d'éléments calculés de manière statique (hauteur d'eau), des éléments topographiques (données LIDAR) et des données terrain.
- L'aléa moyen du TRI se rapproche de ce qui est pris en compte comme évènement de référence dans le cadre des plans de prévention des risques (PPR) et des PAPI, même si les données PAPI et PPRI révisés sont plus récentes et plus précises.

Stéphane LEMESLE précise que dans le cadre des PAPI l'aléa modélisé tient compte des ouvrages de protection, alors que dans le TRI cet aléa moyen ne prend pas en compte ces ouvrages, ce qui peut expliquer un certain différentiel.

Le Cerema SO souligne qu'une analyse des différentes caractérisations des aléas sur le périmètre du TRI a été menée afin d'identifier les limites des méthodes ou de fournir des explications objectives sur les différences observées. (*cf. tableau des différents caractérisations d'aléas projeté en séance*).

De manière générale, l'aléa peut être qualifié de « bien décrit », en particulier sur les territoires couverts par des PAPI. Seules des réserves sont formulées sur le bassin de risque du marais de Brouage (aléa moyen trop atténué en fond de marais) et plus marginalement sur l'estuaire de la Seudre (non cohérence des niveaux avec un

porté à connaissance de 2012 mais actualisé en 2017 et proche des aléas PPR).

Sur le volet « gouvernance » (diapositives 15 à 17):

Le CEREMA SO (Muriel SAULAIS) relève que le territoire d'étude est un territoire complexe comportant une diversité d'acteurs et de périmètres :

- 43 communes, 5 PAPI (Estuaire Gironde, Baie Yves : Yves/Chatelaillon et Aix/Fouras, Charente & Estuaire, Oléron et Seudre), 3 Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau - SAGE (Charente, Seudre, Estuaire Gironde), 4 Schémas de Cohérence Territoriale - SCoT (Communauté d'agglomération de La Rochelle, Communauté d'agglomération Royan-Atlantique, Pays Marennes-Oléron et Pays Rochefortais),
- limites des bassins de risques basées sur l'aléa et le périmètre PAPI, limites des SAGE basées sur les périmètres des bassins versants et limites administratives des communes.

Il ressort de l'analyse un enjeu fort d'articulation :

- entre la gouvernance SLGRI, PAPI, SCOT, SAGE,
- entre la protection contre les inondations et la préservation des milieux aquatiques dans le cadre de la GEMAPI

Muriel SAULAIS souligne que les acteurs interrogés sont généralement plus centrés sur l'aspect prévention des inondations et ont tendance à reporter au second plan le volet gestion des milieux aquatiques.

La gouvernance pourrait être un des sujets émergents dans le cadre des futurs ateliers sur certains territoires (ex : marais de Brouage). S'agissant du bassin de risque de Brouage, Stéphane LEMESLE souligne qu'il y a sans doute plus un enjeu de gestion du marais (techniques douces de protection privilégiées et connaissance à affiner sur le fonctionnement) que de protection « dure » du risque inondation.

Sur le volet « base de données/ouvrages » (diapositive 18):

Un point est fait par le Cerema SO sur une des demandes issues du cahier des charges de l'étude relative à la compilation et à l'homogénéisation des données sur le recensement des ouvrages mises à disposition par les porteurs des PAPI, les EPCI, la DDTM17 et le CD17. Compte-tenu des différences de structuration de ces bases, l'homogénéisation de ces données s'avère complexe et pourrait donner lieu à une action future dans le cadre de la SLGRI.

Sur le volet « études de dangers - EDD » (diapositives 19 à 20)

Sont présentés par commune les inventaires des EDD réalisées, les systèmes d'endiguement concernés et les niveaux de protection retenus. Le travail du Cerema met en perspective les contraintes futures sur ces ouvrages (ouvrages labellisés dans les PAPI) au regard des impacts du changement climatique (réhausse du niveau moyen des océans) et la nécessaire réflexion à poursuivre pour réduire la vulnérabilité des enjeux présents.

Sur le volet « enjeux environnementaux » (diapositives 21 à 30)

Cette analyse a été effectuée par bassin de risques à partir de la superposition des zonages environnementaux avec les aléas du TRI (événement fréquent / moyen / extrême).

Elle permet notamment de mettre en exergue le rôle de zones d'atténuation des

submersions de certains espaces naturels, avec des effets induits plus ou moins importants en termes de protection de la biodiversité des sites étudiés et de salinisation des milieux.

#### Sur le volet « SAGE » (diapositives 31 à 32)

Le Cerema SO souligne que la SLGRI est l'occasion de travailler sur la coordination des différents modes de gouvernance (PAPI, SLGRI, SAGE, GEMAPI) et l'identification des milieux humides et zones naturelles d'expansion des submersions.

#### Sur le volet « enjeux par bassin de risques» (diapositives 33 à 34)

Les enjeux en termes d'activités économiques, de population y compris saisonnière, de service à la population, d'infrastructures de transport, d'établissements sensibles, d'activités polluantes et de gestion de crise, ont été identifiés au regard des 3 scénarios retenus (fréquent, moyen, extrême) dans le TRI.

Les données d'origine du TRI n'étant pas organisé par bassin de risques, il a fallu pour l'analyse, conformément au cahier des charges de l'étude, « redistribuer » les données par bassin de risque. Ces travaux ont été conduits à partir d'une base de donnée construite par l'INERIS (croisant population / bâtiments et foncier et utilisée dans les cartes de bruit) permettant d'avoir des populations par bâtiment.

En synthèse :

- Les BR de l'estuaire de la Charente, de la Baie d'Yves, et de l'Île d'Oléron cumulent le plus d'enjeux impactés (toute catégorie confondue) par le scénario moyen,
- le BR de la Charente est le plus touché dans le cadre du scenario moyen pour les emplois avec 6226 emplois impactés, devant les BR de la baie d'Yves, de l'île d'Oléron, et de l'estuaire de la Seudre dont 900 à 1400 emplois seraient impactés,
- Le BR de la Baie d'Yves voit 47 % de sa population impactée par le scénario moyen.
- L'estuaire de la Gironde et le marais de Brouage sont les moins impactés par le scénario moyen au regard du nombre cumulé d'enjeux,
- Le BR de l'estuaire de la Charente est concerné par de nombreuses activités polluantes et dangereuses dès le scénario moyen (14) et extrême (20),
- La population globale dans le scénario extrême est de 55 170 habitants (TRI donnait 34 078 habitants)

La caractérisation de ces enjeux permettra de nourrir la réflexion lors des échanges en ateliers.

#### Sur le volet « outils» (diapositives 35 à 40)

Les documents de planification de l'urbanisme (ScoT, PLU) prennent peu en compte en l'état le risque inondation dans leur projet de territoire à l'examen des Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La problématique littorale

n'est abordée dans les SCoT que par le biais de l'application de la loi Littoral, qui a une vocation paysagère. Il faut noter toutefois que les démarches de SCoT sont antérieures à Xynthia. Trois d'entre elles sont en cours de révision :

- La révision du SCoT du Pays Marennes Oléron révision engagée le 30 mai 2013,
- La révision du SCoT de l'Agglomération Royan Atlantique (CARA) engagée le 27 mai 2016,
- Celle du SCoT de la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) engagée le 29 septembre 2016.

Sur les 43 communes du périmètre, 39 sont dotées de plans communaux de sauvegarde (PCS).

A l'examen des PAPI, les actions relatives à la protection des ouvrages (axe 7) sont majoritaires dans les programmes d'action par rapport aux autres axes d'intervention et concentrent les financements (diapositive 40), avec une nuance à apporter toutefois pour l'estuaire de la Gironde puisque les chiffres affichés dans l'analyse comprennent les protections relatives à la métropole bordelaise.

Stéphane LEMESLE rappelle que les PAPI sont des objets structurants pour construire la stratégie locale de gestion du risque inondation. En perspective des futurs PAPI, en lien avec les travaux conduits dans le cadre de la SLGRI, des dispositions pourraient être introduites sur la vulnérabilité et la résilience.

- **Calendrier et méthodologie retenue pour les ateliers de concertation**

L'objectif des ateliers est de faire émerger à partir de l'état des lieux et des enjeux présentés en séance ce jour, et dans le diagnostic finalisé à produire d'ici fin juillet 2017 :

- une déclinaison des orientations du PGRI, en objectifs opérationnels hiérarchisés et adaptés au contexte des 4 secteurs du territoire littoral charentais-maritime identifiés pour les ateliers. Ce travail fera l'objet de la première phase d'ateliers programmée en semaine 36, il se nourrira de la matière existante et notamment des PAPI ;
- une déclinaison des objectifs opérationnels retenus lors des premiers ateliers en dispositions concrètes, ce qui correspond à la deuxième phase d'ateliers programmés en semaine 38.

Les ateliers se dérouleront en septembre 2017 selon le calendrier suivant sur des formats courts (03H00) :

| Secteur concerné   | Première phase d'ateliers | COTECH n°3 | Deuxième phase d'ateliers | COPIL   |
|--|---------------------------|------------|---------------------------|---|
| <b>Secteur 1</b><br>Baie d'Yves,<br>Estuaire<br>Charente, Marais<br>de Brouage | 08/09/17 à 09H00          | 14/09/17   | 19/09/17 à 14H30          | Date à fixer<br><br>Semaine du<br>16/10/17 au<br>20/10/17 |
| <b>Secteur 2</b><br>Île d'Oleron   | 07/09/17 à 14H30          |            | 21/09/17 à 14H30          |   |

|                  |                  |                  |  |
|------------------|------------------|------------------|--|
| <b>Secteur 3</b> | 07/09/17 à 09H00 | 21/09/17 à 09H00 |  |
| <b>Secteur 4</b> | 06/09/17 à 14H00 | 20/09/17 à 14H00 |  |

Estuaire Seudre  
Estuaire Gironde

Le format des ateliers restera modulable en fonction du niveau de maturité des territoires : connaissance du diagnostic par les acteurs locaux, niveau de réflexion sur les maîtrises d'ouvrages, avancement des programmes d'actions...

Stéphane LEMESLE rappelle le cadre contraint du calendrier général de la démarche :

- Dépôt du dossier de SLGRI le 24/10/17
- Passage en comité de bassin le 14/11/17
- Approbation de la SLGRI en décembre 2017

Les services centraux de l'État sont déjà en train de travailler sur le 2<sup>e</sup> cycle de la directive inondation.

#### • Questions/Remarques

**Q** : quel sera l'impact de la SLGRI sur les actions déjà programmées des les PAPI en cours ?

**R** : la stratégie qui va être élaborée devra être compatible avec les programmes d'actions que l'on a construit aujourd'hui collectivement. Il s'agira de reprendre dans la stratégie des dispositions confortant les orientations de ces programmes. Par contre, la SLGRI a aussi et surtout vocation à identifier des manques actuels et à amender/compléter le cas échéant les programmes d'actions.

**Remarque** : Dans les estuaires, on a déjà regardé le fonctionnement hydro-dynamique global. Les éléments de stratégie sont déjà inscrits dans les éléments des PAPI et devront être repris dans la SLGRI.

**Remarque** : La présence de la réserve naturelle va conditionner les éléments de stratégie sur le secteur de Brouage et ce jusqu'à Oléron

**Q** : A-t-on repris les éléments de diagnostic de la cartographie des risques du TRI qui a été réalisée par les services de l'Etat ?

**R** : Le diagnostic réalisé par le Cerema SO a effectivement repris les aléas du TRI qui sont issus d'un assemblage d'études, avec des hypothèses de niveaux marins variant sur le territoire. La donnée utilisée lors de l'assemblage apparaît celle étant réputée la plus précise à l'époque de l'élaboration. Ces éléments ont été comparés aux aléas issus des PAPI et PPR.

L'attention des participants est attirée sur le fait de l'**importance de la présence d'élus aux ateliers de concertation, notamment pour les premiers ateliers qui vont porter sur les orientations stratégiques, ce qui nécessite un positionnement politique.**

**Les participants sont invités d'ores et déjà à faire remonter leurs remarques auprès de leur référent ou de l'EPTB Charente. Le rapport final sera produit d'ici fin juillet et adressé à l'ensemble des parties prenantes pour remarques et questionnements à recueillir en amont des ateliers qui se tiendront en septembre.**

Didier Felts